

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 NPPV : 0

L'an 2024, le 13 décembre 2024 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06 décembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06 décembre 2024.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaulot, Cécile Boutellier, Anne Braud MM. Hervé Henry, Julien Ossola, Eddie Pfister.

Absent excusé : Jean-Damien Bourillon donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

A été nommée secrétaire : Anne Braud

36 – Décisions modificatives frais d'études

Afin de régulariser des frais d'études réalisés en 2018 et 2019 et de les intégrés dans l'actif de la commune il convient de faire la décision modificative suivante afin d'abonder le compte 2188 au chapitre 041 :

Dépense investissement : chapitre 021 - article 2135 : - 1 440 €

Dépense investissement : chapitre 041 - article 2188 : + 1 440 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la décision modificative ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Verbiesles, le 13 décembre 2024
Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

